

REGARDS CROISÉS



MOBILIS'ACTION

→ Page 3

DE NOUVEAUX OUTILS D'INCLUSION

→ Pages 4 à 9

QUOI DE NEUF ?

→ Pages 10 à 11

ÉDITC

Équipes mobiles, EMAS, EMARS, dispositif intégré, IME-SESSAD, évolution des services d'accompagnement SAVS, réforme des CVS, plan de transformation des ESAT... sont autant de propositions d'accompagnements nouveaux des personnes en situation de handicap qui veulent vivre au plus près du monde ordinaire.

Ce Regards Croisés illustre quelques exemples de cette évolution de l'offre au sein de l'Adapei 49. Il s'agit d'innover pour ouvrir aux personnes accompagnées des perspectives d'inclusion, pour faciliter leur accès au droit commun, pour les aider à vivre leur citoyenneté dans la scolarisation, le travail, les soins, les loisirs, le sport, l'habitat...

Ces innovations, qui leur permettent de suivre leurs parcours, « dans et hors les murs » de nos établissements, ne sont possibles que grâce aux compétences des professionnel·les, à leur volonté d'adapter leurs pratiques à ces accompagnements nouveaux.

Il y a une dimension réjouissante dans ces nouvelles perspectives d'inclusion. Pour autant nous n'oublions pas le cadre préoccupant

dans lequel elles s'inscrivent : manque de professionnels, budgets insuffisants et des listes d'attente qui ne tarissent pas et laissent pour compte tant d'enfants, d'adultes sans solutions, tant de familles, d'aidants sans espoir.

L'Adapei 49 est une association de parents militante, engagée dans « Le Collectif Inter-associatif Handicap 49 » qui interpelle les financeurs, les élus territoriaux, les pouvoirs publics et réclame des moyens à la hauteur des besoins d'accompagnements des personnes en situation de handicap.

Nous évoquerons ensemble tous ces sujets lors de notre assemblée générale qui se déroulera le **samedi 17 juin, au centre Saint-Jean, à Angers**.

Cette année, nous aurons la chance de compléter notre assemblée générale par un **temps fort sur les habitats inclusifs** organisé par Jérôme Lusson, directeur du pôle Habitat de l'Adapei 49, son équipe de professionnels auxquels s'associeront des intervenants.

Dans l'attente de cette rencontre, bonne lecture !



Marie Hélène Chautard,
présidente de l'Adapei 49

SOMMAIRE

Directrice de publication: Marie Hélène Chautard
Mise en page: Welko - Impression: Connivence
Édité en 600 exemplaires sur du papier recyclé
© Crédits photos: Adapei 49, Isabelle de Groot,
atelier FALC de l'ESAT Oséa d'Antonne, flaticon

3 MOBILIS'ACTION

4 DE NOUVEAUX OUTILS
D'INCLUSION

10 QUOI DE NEUF ?



MOBILISATION INTER-ASSOCIATIVE POUR LE NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

Le conseil départemental de Maine-et-Loire travaille sur la rédaction du nouveau Schéma Départemental de l'Autonomie. Ce plan a pour objectif d'accompagner et de répondre aux besoins des habitants de Maine-et-Loire en perte d'autonomie, qu'ils soient âgés ou porteurs de handicap.

Le collectif inter-associatif Handicap 49*, dont fait partie l'Adapei 49, a participé à cette réflexion. Il a adressé un courrier à la présidente du conseil départemental.

👉 Les associations membres du comité inter-associatif prennent acte avec intérêt de votre volonté de relancer la politique sociale et médico-sociale du département dans le cadre du nouveau schéma départemental de l'autonomie 2023-2027. Le plan d'action que vous envisagez doit permettre, après ces dix années de moratoire, un retour à l'accès aux droits réels des personnes en situation de handicap. 🙌

Synthèse des propositions de ce courrier :

- ✓ un retour à l'accès aux droits réels des personnes en situation de handicap avec la mise en œuvre de réponses adaptées au libre choix de leur lieu de vie, à leurs besoins spécifiques et à leurs aspirations,
- ✓ la diversification des lieux de vie (à domicile, habitat partagé, inclusif...),
- ✓ l'extension des services d'accompagnement (SAVS, SAMSAH, SAAD, SPASAD...) dans chaque territoire du département,
- ✓ le développement d'une offre de services adaptés pour permettre le libre choix du mode de vie à domicile ou en habitat inclusif,
- ✓ la priorité à l'accompagnement dans le milieu de vie ordinaire mais également la préservation de l'accès aux établissements et aux dispositifs spécialisés pour les personnes les plus vulnérables (avec des attentes et besoins spécifiques parfois complexes),
- ✓ élaboration des projets d'accompagnement qui répondent aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap vieillissantes,
- ✓ une mobilisation de moyens à la hauteur de tous ces enjeux.

👉 Les cinq priorités retenues pour le plan d'action, sont importantes mais elles ne doivent pas pour autant écarter les personnes qui se trouvent dans des situations de handicaps lourds et multiples et pour lesquelles un accompagnement adapté et permanent est nécessaire. 🙌

*Les membres du collectif inter-associatif : Adapei 49, APAHRC, APF France handicap, ASEA 49, Association La Chevalerie, Autisme 49, Cap Anjou Bleu, Collectif 49 pour les personnes handicapées en attente de solution, HandiCap'Anjou, Kypseli, La Résidence Sociale, UNAFAM 49



RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNAPEI PAYS DE LA LOIRE À ANGERS

L'assemblée générale de l'Unapei Pays de la Loire s'est tenue le 23 mars au Centre Saint-Jean à Angers, animée par son président, Bernard Mallette. Des présidents, administrateurs et directeurs généraux d'associations affiliées à l'Unapei ont ensuite participé à une rencontre avec Luc Gateau, président de l'Unapei, et Marie-Aude Torres-Maguedano, directrice exécutive.

Deux thématiques fondamentales pour l'avenir de l'Unapei ont été abordées :

- > la co-construction des orientations 2023-2030
- > le modèle associatif et le réseau de demain.

Il nous faut : **👉 faire face aux défis de transformation de l'offre et d'amélioration de notre mouvement associatif** 🙌 a résumé Luc Gateau.

DE NOUVEAUX OUTILS D'INCLUSION



LE DASE : UNE AIDE À L'INCLUSION À L'ÉCOLE

→ Qui ?

Le Dispositif d'Appui à la Scolarisation des Élèves (DASE)

→ Pour qui ?

Le DASE accompagne deux publics :

- > Les élèves en difficulté d'apprentissage, avec des troubles du comportement
- > Les communautés éducatives (enseignants, AESH, personnel de cantine, parents...)

→ Quand le DASE a-t-il été créé ?

Le DASE a ouvert en octobre 2022. L'équipe (éducateurs, ergothérapeute, neuro-psychologue) a travaillé avec l'Éducation Nationale pour comprendre le métier d'enseignant, le fonctionnement, les attentes, le vocabulaire, la façon de travailler... Les premiers accompagnements ont débuté en janvier 2023.

→ Où ?

Dans les écoles maternelles et élémentaires, privées ou publiques, du Maine-et-Loire

→ Quelles sont vos missions ?

- Nous aidons l'élève dans :
- > sa relation aux autres enfants
 - > son accès aux apprentissages : rester en classe, se concentrer,
 - > son acceptation de la contrainte, de la frustration.

Nous aidons le personnel scolaire à :

- > utiliser des outils adaptés à l'élève
- > avoir une meilleure connaissance du monde du handicap,
- > élaborer des protocoles, qu'ils font souvent déjà sans le savoir,
- > répartir les tâches entre chaque membre, notamment entre l'enseignant et l'AESH.

Accueillir un élève en difficulté dans une école n'est pas que l'affaire de l'enseignant. Les écoles qui nous sollicitent souhaitent faire évoluer la situation. Elles ont déjà mis beaucoup de choses en place. L'équipe du DASE restructure leurs initiatives. Nous devons nous aussi ajuster nos propositions du médico-social et les adapter au monde scolaire et à leurs moyens.

Noémie Sanchez, **cheffe de service du DASE**



Retrouvez l'intégralité de cet article sur le site www.adapei49.asso.fr



L'EMAS DE SEGRÉ SOUTIENT LA SCOLARISATION AU COLLÈGE



À la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) a été créée à Segré. L'EMAS, composée d'une éducatrice spécialisée et d'une psychologue, est rattachée au SESSAD de Segré. Elle intervient dans 11 collèges (publics et privés) du territoire du Haut-Anjou, à la demande de la direction du collège concerné.

L'équipe n'intervient pas de manière directe auprès du jeune et/ou de sa famille. Elle a pour mission d'accompagner tous les professionnels intervenant dans le collège demandeur : enseignants, Conseillers Principaux d'Éducation (CPE), surveillants, Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), agents de restauration... pour renforcer l'inclusion au sein de ces établissements.

À partir d'une thématique générale ou du questionnement des professionnels concernant un élève, l'EMAS assure une fonction ressource, apporte conseils et appuis, et propose des outils spécifiques. Une observation en classe peut aussi

être envisagée. Cette année, des groupes de parole sont en place sur trois établissements pour répondre à la demande des AESH.

Des EMAS existent également à Cholet et à Baugé.

Muriel Denais et Marie Watson, **éducatrice spécialisée et psychologue à l'EMAS**

Retrouvez l'intégralité de cet article sur le site www.adapei49.asso.fr





L'ÉQUIPE D'APPUI AUX ASSISTANTS FAMILIAUX

En 2022, l'Adapei 49 répond à un appel à projet du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé pour soutenir les assistants familiaux.

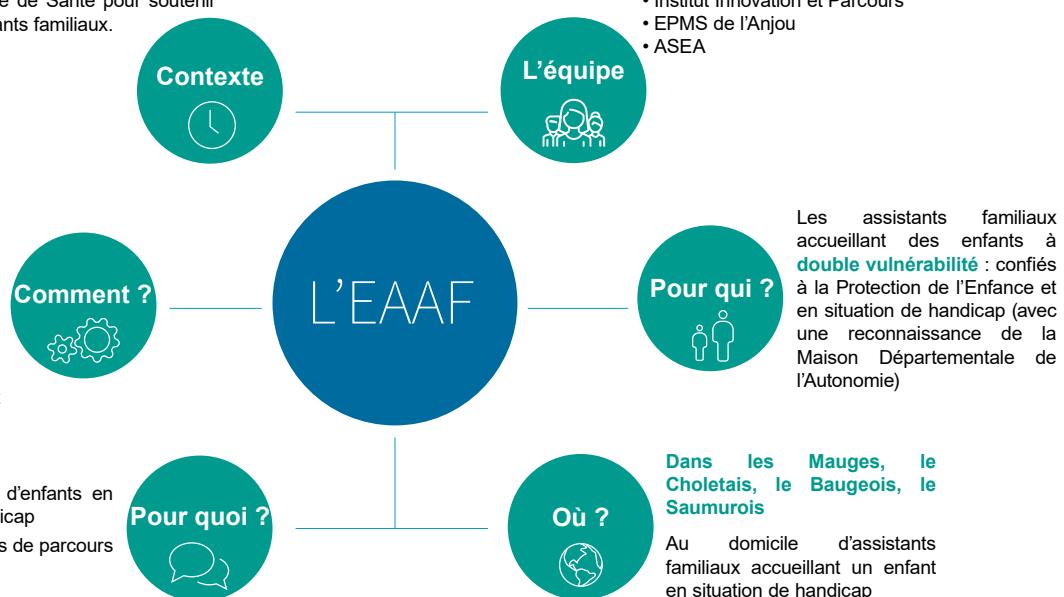
Expertise et soutien

Transmission de connaissances clés sur le handicap, des savoir-faire, des savoir-être

Actions de sensibilisation sur des thématiques partagées par les assistants familiaux

Accompagnement des besoins de l'enfant, en cohérence avec son projet d'accompagnement

Faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap
Éviter les ruptures de parcours des enfants



UNE FUSION IME / SESSAD AUX PONT-DE-CÉ

Le Plan 2022 pour « une École de la République pleinement inclusive » vise une transformation profonde et pérenne du système éducatif et médico-social.

Le modèle envisagé pour les IME / SESSAD est la transformation en dispositif intégré. La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) délivre une orientation vers un dispositif. **Le jeune pourra intégrer un IME*** et être accompagné par un SESSAD** sans refaire de nouvelle demande à la MDA. L'objectif d'un dispositif intégré est avant tout l'inclusion (scolaire, sociale, professionnelle).

Aujourd'hui, l'IME Europe, aux Ponts-de-Cé, est le premier établissement de l'Adapei 49 à devenir un dispositif intégré. Il a reçu son autorisation le 1^{er} janvier 2023.

L'Adapei 49 souhaite depuis longtemps :
> diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap,
> accompagner des parcours plus inclusifs,
> développer des projets innovants.

Le fonctionnement en dispositif intégré permet de déployer un ensemble de prestations auprès des personnes accompagnées, en fonction de leur projet : accueil de jour, accompagnement ambulatoire sur les lieux de vie, hébergement collectif ou individuel.

Il permet également d'accompagner des projets de scolarisation ou de formation de manière souple et sécurisante, parfois en accueil partagé, avec des temps d'accueil de jour.

Cette évolution de l'autorisation de fonctionnement vient concrétiser une diversification des pratiques déjà à l'œuvre au sein de l'IME depuis plusieurs années et une réflexion continue des équipes sur la manière d'accompagner les personnes pour répondre à leurs besoins et attentes.

*IME : Institut Médico-Éducatif

**SESSAD : Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

Séverine Andrieux, **directrice du dispositif Europe** et Sandra Girard, **directrice du pôle ISAS**

Retrouvez l'intégralité de cet article sur le site www.adapei49.asso.fr



DE NOUVEAUX OUTILS D'INCLUSION



PLAN DE TRANSFORMATION DES ESAT

Le 13 décembre 2022 est sorti un décret sur la transformation des ESAT

Un décret est une décision administrative qui modifie la loi



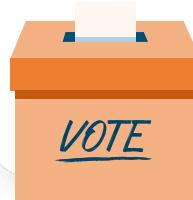
En tant que travailleur ESAT
Ce décret

- me donne de **nouveaux droits individuels ou collectifs** dans mon ESAT
- Me permet d'évoluer plus facilement **en ESAT, en Entreprise Adaptée ou en entreprise dite ordinaire**



03 Représentation

En ESAT, les travailleurs vont pouvoir élire, pour trois ans, **un délégué**. Si le Conseil à la Vie Sociale intervient auprès du directeur pour les questions collectives, Le délégué lui interviendra pour les questions individuelles. Le délégué participera au CVS mais il ne votera pas.



Le délégué

- aura une formation
- aura 5 Heures par mois sur son temps de travail pour exercer son rôle



04 Une nouvelle instance de consultation

- Les élus du CVS
- Le délégué
- Et autant de représentants professionnels que de personnes accompagnées

vont participer à une nouvelle réunion tous les trimestres pour donner leur avis sur :

- la qualité de vie au travail (QVT),
- l'hygiène et la sécurité,
- l'évaluation et la prévention des risques professionnels

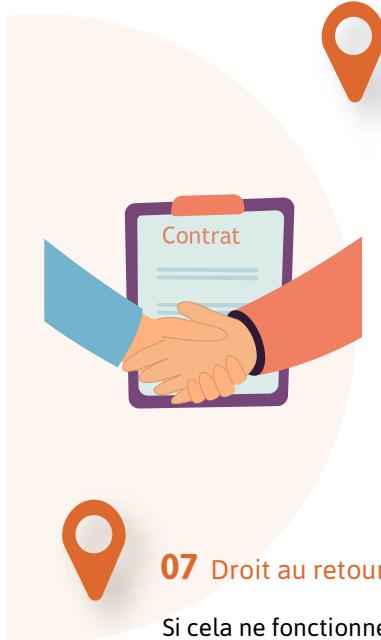


05 Un carnet de parcours

- Chaque travailleur ESAT va avoir un carnet de parcours
- Ce carnet va me permettre d'évaluer :
- Mes compétences
- Mes formations
- Mes expériences

Mon carnet me suivra tout le long de ma vie.





06 Inclusion professionnelle

- Le nouveau décret permet aux travailleurs ESAT qui le souhaitent de travailler **à la fois en ESAT et en milieu ordinaire**. Par exemple, être à mi-temps à l'ESAT et avoir en plus un contrat de travail à mi-temps dans une entreprise ou une association.
- Ceux qui souhaitent travailler uniquement en milieu ordinaire auront un accompagnement pour les aider. **Cela s'appelle un parcours renforcé à l'emploi.**
- Même si je travaille en milieu ordinaire, j'aurai toujours un accompagnement de mon ESAT en lien avec une **plateforme départementale** chargée du dispositif d'emploi accompagné.

07 Droit au retour

Si cela ne fonctionne pas pour moi, dans le milieu ordinaire, je peux revenir dans mon ESAT

Par exemple

- à la fin de mon contrat en milieu ordinaire
- ou si mon contrat n'est pas renouvelé

Infographie d'Isabelle de Groot / Version intégrale sur le site : www.le-pas-de-cote.net



QUESTIONS SUR LA TRANSFORMATION DES ESAT

À CLAUDE BAUDIN, DIRECTEUR DU PÔLE ESAT

Comment un travailleur va-t-il trouver un travail en milieu ordinaire ? Devra-t-il faire un CV, une lettre de motivation, passer un entretien ?

Ce sera comme pour tout le monde. Il apprendra à construire un CV, des éléments de motivation, à cibler des lieux qui sont susceptibles de l'accueillir et où il pourra s'épanouir. Les coordinateurs et conseillers en insertion seront là pour accompagner cette prospection et ces partenariats. Ils le font déjà.

Est-ce que cela va changer le montant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) perçue par mon proche ?

Le travailleur aura un revenu professionnel, un salaire en plus de son travail en ESAT. Cela impactera donc le montant de l'AAH. La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) va mettre en place un simulateur de ressources.

S'il y a une baisse de l'AAH, la personne devrait tout de même s'y retrouver grâce à la rémunération directe en entreprise.

Droit au retour : Sous quel délai le travailleur pourra-t-il revenir ? Pourra-t-il réessayer le milieu ordinaire ?

Le travailleur ou l'entreprise pourra interroger les services de l'ESAT à n'importe quel moment s'il y a des difficultés. Une concertation entre le travailleur, l'entreprise et l'ESAT permettra de décider s'il faut renforcer l'accompagnement en entreprise pour surmonter les difficultés ou s'il faut mettre fin au contrat. S'il faut un retour à l'ESAT, le moment sera décidé également en concertation. Il n'y a pas de délai particulier, ce peut être rapide. Il pourra réessayer en milieu ordinaire lorsqu'il se sentira de nouveau prêt.

Est-ce que tout le monde pourra ou devra aller en milieu ordinaire ?

Tout le monde n'aura pas de Contrat à Durée Indéterminée à temps plein demain. L'enjeu n'est pas que tout le monde y aille, mais de tendre vers le milieu ordinaire. L'objectif est que tous ceux qui ont le souhait et le potentiel puissent accéder à cette possibilité. Il n'y a pas une meilleure initiative que les autres mais uniquement des initiatives adaptées. Il faut mettre en adéquation ce que la personne a envie de faire et ce qu'elle est capable de faire.

Retrouvez l'intégralité de cet article sur le site www.adapei49.asso.fr



DE NOUVEAUX OUTILS D'INCLUSION



L'EMARS POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS

En octobre 2022, l'EMARS (Équipe Mobile d'Appui et de Ressources en Santé) déploie l'Appui / Ressources auprès des établissements et services du Pôle Habitat Accompagnement et Soins (HAS) de l'Adapei 49.

Ses objectifs sont de :

- > favoriser l'accès aux soins des adultes,
- > répondre à une constante augmentation des besoins en soins,
- > répondre aux difficultés des professionnels socio-éducatifs à accompagner certaines situations de santé complexes.

L'EMARS apporte un soutien aux équipes et collabore avec celles-ci, sans se substituer à elles. Par un regard extérieur, elle facilite l'évaluation globale et peut aider à la mise en place d'un relai. Elle propose également des conseils en soins et des actions de prévention.

Témoignage de Laura, professionnelle au Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de Cholet

« L'EMARS nous permet d'avoir des éléments de compréhension sur l'état de santé des personnes accompagnées. Elle nous aiguille sur les risques, les

aménagements et les solutions qui existent. »

Dans les prochains mois, l'EMARS élargira son périmètre d'actions vers les ESAT, le pôle Inclusion Scolaire Accompagnement et Soins (enfants) et vers des établissements externes à l'Adapei 49.

Sophie Lesaulnier, **cheffe de service EMARS**

Retrouvez l'intégralité de cet article sur le site www.adapei49.asso.fr



LA VIE EN COLOCATION À DOUÉ-LA-FONTAINE

Flora et Virginie avaient pour même objectif et souhait de vivre en appartement externalisé. Au vu des besoins de chacune d'elle, nous leur avons proposé d'expérimenter une vie en colocation dans un logement T3 situé en face du Foyer d'Hébergement l'Accueil. La colocation a vu le jour en juin 2022.

L'équipe du SAVS* apporte ainsi à chacune d'elles un accompagnement adapté et personnalisé au plus près de leurs besoins. La proximité du logement et l'accompagnement sur mesure, maintenu par l'équipe, favorisent l'expérimentation et participent à leur besoin de réassurance...

Pourquoi vouloir être en appartement ?

Flora : « Pour être autonome et pour vivre un jour avec mon amoureux. »

Virginie : « Je souhaite être accompagnée pour faire des apprentissages (repas, gestion des émotions). Être en colocation ça aide pour être dans un premier appartement. Être en colocation ça rassure, on n'est pas seule et on peut s'aider avec Flora. »

Quelle différence faites-vous entre le suivi au Foyer d'Hébergement et le suivi à l'appartement externalisé ?

Flora : « Je trouve qu'on est plus autonome. Les éducateurs ne passent pas voir notre appartement comme au foyer. Je prends mes repas dans mon appartement pour la plupart du temps et plus dans la salle à manger du foyer. »

Virginie : « Dans l'appartement en face du foyer, on a plus d'autonomie car on se débrouille seule à faire le linge, les repas, le ménage. Les éducateurs viennent quand on a besoin et nous aussi on peut venir au foyer si on a besoin. On vient de temps en temps chercher quelques repas. »

Comment se passe la colocation ?

Flora : « Ça se passe bien. On fait régulièrement le point avec Georgina, ça permet de remettre les choses à plat. Georgina nous a fait des outils pour l'organisation du ménage et des poubelles et aussi des présences les week-ends. On dîne toutes les deux les mardis soirs et un samedi soir par mois, on fait une « soirée filles. »



Virginie : « Ça va, on progresse. La colocation ce n'est pas toujours simple, on n'est pas toujours organisées de la même façon. Quand c'est trop difficile à se dire les choses, on fait appel à un éducateur du foyer. Georgina vient dîner de temps en temps chez nous et on remet les choses à plat. »

Où vous voyez-vous dans un an ?

Flora : « Je me vois vivre avec mon amoureux, dans un appartement sur Brissac et être suivie par le SAVS. »

Virginie : « Plus tard j'aimerais être suivie par le SAVS dans un appartement, seule, sur Doué-la-Fontaine. »

*SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Interview réalisée par Georgina Gressin, **monitrice éducatrice**.

OUVERTURE DE LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

Les réalités rencontrées par les proches aidants et leurs besoins sont divers. Soutenir un proche peut s'avérer complexe et fatigant. Être proche aidant peut engendrer des difficultés telles que l'isolement, la négligence de sa propre santé, la fatigue physique ou psychique.

L'UDAF (Union Départementale des Affaires Familiales) développe les services d'un nouveau dispositif : **une plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap.**



Financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le département, cette plateforme est portée par de nombreux partenaires locaux : Adapei 49, VYV, UNAFAM, PRIOR, EPMS de l'Anjou, ALAHMI, APF France Handicap, AFM Téléthon, Anjou Accompagnement et Viexidom.

Les missions de cette plateforme :

- > Être un centre de ressources pour les proches aidants ainsi qu'un observatoire de leurs besoins
- > Accompagner les proches aidants quel que soit l'âge et la situation de la personne handicapée
- > Proposer du répit pour les aidants et les proches aidés.

Les actions :

La plateforme d'accompagnement et de répit propose aux aidants (directement ou via ses partenaires) :

- > des permanences d'écoute et d'information,
- > du soutien et un accompagnement personnalisé : par téléphone, sur RDV ou à domicile,
- > des ateliers (bien-être par la pratique du DO-IN, auto-massage),
- > des formations,
- > des groupes d'échange entre aidants,
- > du soutien psychologique individuel,
- > un service de répit à domicile.



aidants 49

Écoute Info : **02 41 360 444**
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

LES CHANGEMENTS DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE EN 2023



Le décret du 25 avril 2022 propose de changer le fonctionnement du CVS.

Un décret c'est une décision prise par le Président de la République ou par le Premier ministre.



A partir du 1^{er} janvier 2023, le CVS pourra participer à de nouvelles décisions :

Donner son avis sur les droits et les libertés des personnes accompagnées.

Par exemple :

Toutes les personnes accompagnées doivent être accueillies de la même façon.

Il est interdit de faire une différence à cause :

- de la couleur de sa peau,
- de sa religion,
- de son handicap.



Participer au projet d'établissement contre la maltraitance.

La maltraitance c'est être violent vis-à-vis d'une personne.



Le projet d'établissement explique comment on va travailler dans l'établissement.

Le CVS pourra proposer des idées pour protéger les personnes accueillies.

Donner son avis sur l'évaluation de l'établissement.

Une évaluation permet de savoir ce qui fonctionne ou pas dans un établissement.

Une évaluation permet de réfléchir à ce qu'il faut changer.

Le CVS connaîtra les résultats de l'évaluation.

Le CVS donnera son avis sur les changements proposés.



LES CVS SE TRANSFORMENT

La loi du 2 janvier 2002 a permis de systématiser la participation des personnes accompagnées au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. Il s'agissait de renforcer leurs droits en leur permettant d'exprimer leurs besoins et attentes au sein d'une instance dédiée : le Conseil de la Vie Sociale.

Le décret du 25 avril 2022, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023, apporte des modifications dans la composition, le fonctionnement et les compétences des conseils de la vie sociale dans nos établissements. L'objectif est de renforcer le rôle des CVS et la participation plus globale des personnes accompagnées et leurs proches.

La composition des CVS a été élargie afin d'intégrer :

> un représentant des bénévoles s'ils interviennent dans l'établissement,

- > un représentant des membres de l'équipe médico-soignante,
- > les représentants des proches aidants dans le collège des représentants des familles.

Les personnes accompagnées et les familles doivent occuper plus de la moitié des sièges.

Peuvent également assister aux conseils, à leur demande, les élus du territoire, des représentants de l'Agence Régionale de Santé et du département, une personne qualifiée, le représentant du défenseur des droits ou encore un représentant du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

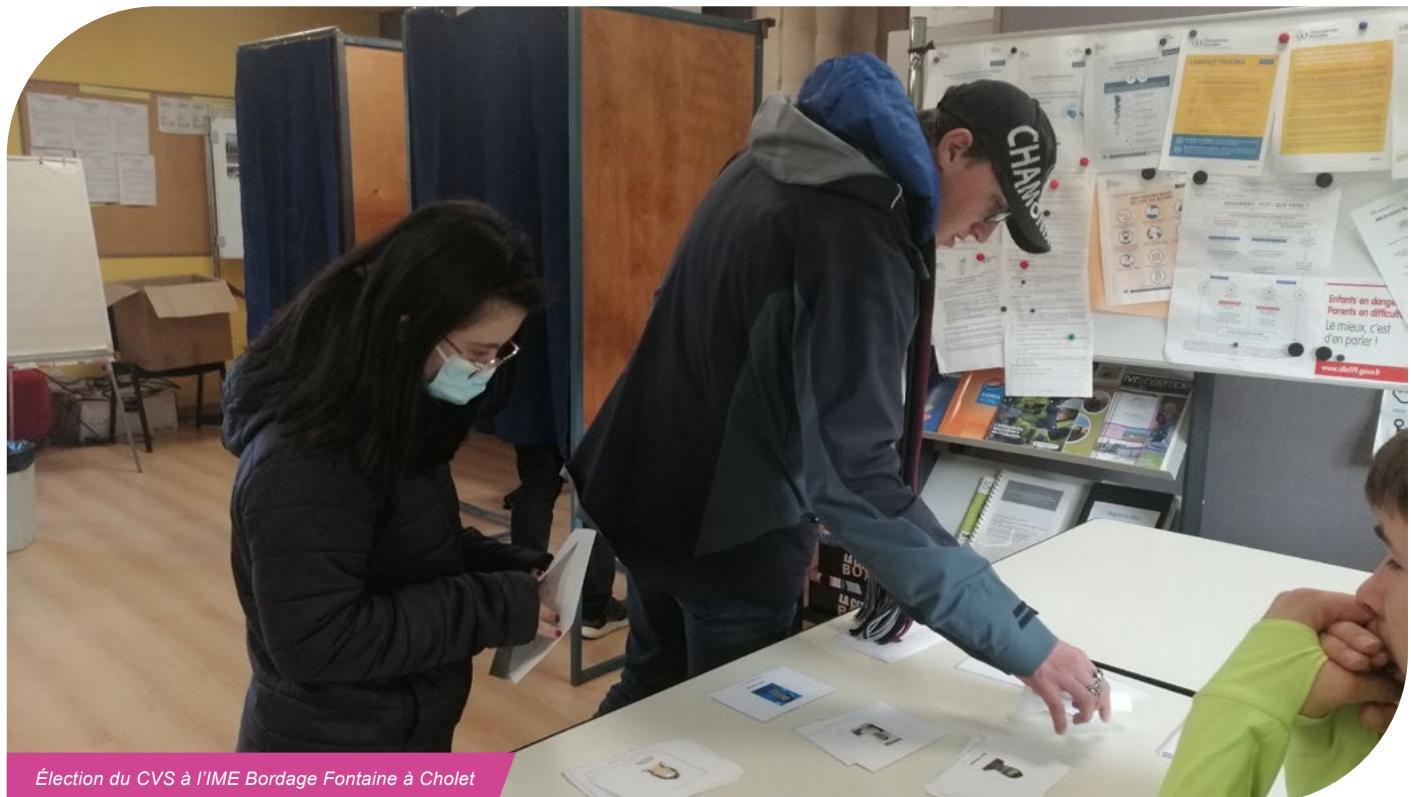
Le CVS sera désormais associé à l'élaboration ou la révision du projet d'établissement ou de service, notamment, sur la prévention et la

lutte contre la maltraitance. Il sera aussi associé à la procédure d'évaluation de la qualité de l'établissement. Il sera informé des résultats de l'évaluation et des mesures d'amélioration à mettre en place.

Le décret prévoit enfin des simplifications dans le fonctionnement du conseil (allongement du délai de convocation, simplification de la représentation des professionnels dans le conseil, suppression du quorum) et la rédaction d'un rapport d'activité annuel.

Cette réforme a été l'occasion pour l'Adapei 49 de revisiter le modèle de règlement intérieur des CVS. Il a été validé par le Conseil d'Administration le 17 octobre 2022.

Annabel Auriau, **responsable Qualité à l'Adapei 49**



QUOI DE NEUF ?



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADAPEI 49

SAMEDI 17 JUIN À ANGERS

Matin - Assemblée générale : Présentation des différents rapports et projet d'orientation, votes

Midi : Temps convivial autour d'un buffet, offert par l'association

Après-midi – L'habitat inclusif : « **Habiter chez soi, autrement** »

Temps de découverte et d'échanges pour les personnes en situation de handicap, leurs proches, les professionnels de l'Adapei 49 et les professionnels d'autres habitats inclusifs

Informations pratiques : Centre St-Jean, 36 rue Barra à Angers - [Sur inscription](#)

AGENDA

1 JUIN / 8H30-16H45

Portes ouvertes et inauguration esatco Anjou – Site d'Avrillé

2 JUIN / 8H30-12H

Portes ouvertes esatco Anjou – Site d'Avrillé

5 JUIN / 16H30-19H

Portes ouvertes IME Chantemerle à Bagneux

8 JUIN

Evénement professionnel esatco à Angers

15 JUIN / 10H-12H30

Inauguration nouveau bâtiment esatco Anjou – Site de Cholet

16 JUIN / 9H-16H30

Portes ouvertes esatco Anjou – Site de Cholet

17 JUIN / 9H15-12H15

Assemblée générale Adapei 49 à Angers

17 JUIN / 14H-16H30

Temps d'échange « Habiter chez soi, autrement » à Angers

23 JUIN / 9H-12H ET 14H-16H

Portes ouvertes esatco Anjou – Site de Trélazé

27 JUIN / 20H-22H

Groupe de parole et d'échanges pour les parents et proches – Comité local segréen

7 JUILLET / 16H-19H

Soirée festive IME Chantemerle à Bagneux

DU 9 AU 15 OCTOBRE

Opération Brioches (dans tout le département)

Si d'autres événements ont lieu durant l'année, les services, les dispositifs et les établissements, ainsi que les comités locaux de l'association vous en informeront en amont.

Retrouvez tous nos événements et actualités sur



Nous vous remercions toutes et tous, jeunes, adultes accompagnés en établissements, services ou dispositifs, professionnels, bénévoles pour votre collaboration à ce journal.

Pour tout article ou idée de thématique à mettre en avant, envoyez-nous un mail à : communication@adapei49.asso.fr